

« LES ÉLUS LOCAUX DEVRAIENT DAVANTAGE ÉVOQUER LEUR CONTRIBUTION AU « SYSTÈME » FRANCE »



ENTRETIEN AVEC LAURENCE LEMOUZY, DIRECTRICE SCIENTIFIQUE DE
L'INSTITUT DE LA GOUVERNANCE TERRITORIALE ET RÉDACTRICE EN CHEF
DE LA REVUE « POUVOIRS LOCAUX ».

Quarante ans après le vote des lois des premières lois de décentralisation, comment qualifieriez-vous la relation Etat-collectivités ?

Laurence Lemouzy : Nous avons assisté pendant ces quatre décennies à une tension permanente. L'Etat a transféré aux collectivités des compétences... tout en gardant un pilotage à distance. Ce comportement « autoritaire » est signe de verticalité alors que la décentralisation fait appel à l'horizontalité. Dans ce contexte, les collectivités, par ailleurs dépouillées de leur pouvoir fiscal, ont rapidement compris qu'elles étaient considérées comme des sous-traitantes de l'action publique nationale. Si la loi 3DS introduit la notion de différenciation leur donnant une petite marge de manœuvre sur l'adaptation de certains dispositifs nationaux, deux camps continuent de s'affronter : ceux qui estiment que cette différenciation porte atteinte à l'unité de la République et ceux qui plaident pour laisser les territoires travailler en autonomie afin de réparer une France aujourd'hui fracturée.

Qu'en est-il dans le champ de l'action sociale ?

L L : Le premier exemple qui vient à l'esprit est celui des conseils départementaux qui sont devenus des distributeurs d'aides sociales nationales normées. En matière d'insertion, départements, intercommunalités et communes aimeraient chaîner davantage d'initiatives innovantes, avec Pôle emploi par exemple. Régionaliser cette agence faciliterait ces

« L'AVENIR DE LA
DÉCENTRALISATION DÉPEND
EN RÉALITÉ D'UNE RÉFORME
CULTURELLE DE L'ÉTAT QUI DOIT
ACCEPTER DE SE CONCENTRER
SUR SES COMPÉTENCES
RÉGALIENNES TOUT EN
DEMEURANT LE GARANT DE LA
COHÉSION SOCIALE. »

articulations mais l'Etat veut garder la main. Une autre illustration concerne le domaine du développement économique : des Présidents de conseils régionaux demandent qu'on les laisse travailler davantage avec les acteurs de terrain mais là encore, l'Etat ne cesse d'intervenir. La culture de la subsidiarité ne parvient pas à s'imposer. L'avenir de la décentralisation dépend en réalité d'une réforme culturelle de l'Etat qui doit accepter de se concentrer sur ses compétences régaliennes tout en demeurant le garant de la cohésion sociale. Il pourrait ainsi intervenir lorsqu'un échelon territorial ne peut faire face à des urgences sociales, économiques ou autres selon le principe de la suppléance.

Comment sortir de cette tension ?

L L : Nous sommes en boucle sur ces sujets. Souvenons-nous du rapport remis par le comité Balladur au Président de la République en mai 2009. Il était intitulé « Il est temps de décider ». Treize ans

plus tard, nous ne disposons toujours pas d'options claires et nettes. Une proposition de loi vient d'être déposée pour réactiver le conseiller territorial introduit en 2010 et supprimé en 2012... Le sujet est polémique mais pourquoi ne pas unifier les fonctions publiques d'Etat et territoriale ? Toutes deux défendent à la fois l'intérêt général et l'intérêt national. Ce serait un premier pas.

Les collectivités font-elles suffisamment entendre leur voix sur ce sujet ?

L L : Force est de constater qu'elles ne font pas toujours preuve d'une grande maturité pour défendre leur autonomie. Elles ont parfois des difficultés à travailler ensemble, ce qui peut freiner la volonté de leur donner davantage de marges de manœuvre. Le président de la République a d'ailleurs souligné, au cours de différentes interventions, qu'il attendait une grande responsabilité des exécutifs territoriaux par rapport aux engagements qu'ils pourraient prendre dans le cadre d'une plus grande autonomie. Les élus adoptent aussi souvent le discours de la discorde. Ce qui est légitime mais ils devraient davantage évoquer leur contribution au « système France ». Beaucoup ne s'expriment pas au nom du pays alors que ce sont de formidables entrepreneurs de leur territoire et que nous aurions tous intérêt à les écouter. Cette parole est d'autant plus urgente que, du fait du non-cumul des mandats, les parlementaires ne font plus résonner la voix des territoires.